

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 25 avril 2012

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec les experts de la Commission d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, M. Robert Weber (remplaçant Mme Christine Doerner)

Délégation de la Commission d'aide au développement (CAD) de l'OCDE :

M. Athanassios Théodorakis, chef de file

M. Samuel Blazik, Mme Karen Jorgensen, Mme Rachel Scott, Mme Carola Calabuig Tormo, M. Juan Ignacio Pita Rodriguez, Mme Chantal Verger

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, M. Norbert Hauptert, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Entrevue avec les experts de la Commission d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

Dans son introduction, le Président de la commission fait savoir que cette réunion coïncide avec une session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, ce qui explique l'absence de plusieurs membres.

Le chef de file de la délégation du CAD se félicite du niveau élevé de l'aide du Luxembourg qui se situe à plus d'un pourcent du PIB alors que l'aide publique

destinée à la coopération au développement risque de diminuer en général.

Au cours de la discussion sont évoqués les sujets suivants dont il y a lieu de retenir ce qui suit.

La modification de la loi de 1996

Suite à une proposition de loi modifiant la loi de 1996, un projet de loi s'appuyant sur cette initiative parlementaire a été déposé. Le projet de loi modifiant la loi de 1996 a tenu compte de la proposition de loi. L'aide humanitaire a été ajoutée et certaines notions ont été redéfinies. Le co-auteur de la proposition de loi aurait préféré insérer à la loi l'obligation de présenter les programmes indicatifs de coopération (PIC) à la Chambre des Députés avant la signature des PIC avec les pays partenaires, ce qui aurait permis de tenir un débat approfondi sur les pays respectifs. Bien que la loi modifiée ne prévoit pas cette obligation, la Ministre s'est déclarée d'accord de présenter les PIC en commission avant la signature. En ce qui concerne la cohérence des politiques, un comité interministériel a été instauré et les rapports de ce comité sont publiés sur le site internet du gouvernement. La loi modifiée rend obligatoire de publier un chapitre sur les travaux du comité interministériel et la cohérence des politiques au Rapport annuel de la Coopération.

Des échanges réguliers avec le gouvernement

Les sujets de la coopération au développement sont régulièrement mis à l'ordre du jour des réunions de la commission. La Ministre du Développement présente des nouvelles initiatives lors des réunions de la commission comme p. ex. « emergency.lu ». Le Rapport annuel de la Coopération est présenté vers la mi-juillet en commission, les Assises de la Coopération se tenant en septembre et le débat en séance publique ayant lieu en octobre. Les documents transmis par les institutions européennes ayant trait à la coopération au développement sont régulièrement analysés au sein de la commission. La commission invite une fois par an le Cercle des ONG de développement pour entendre ses remarques.

Un membre de la sensibilité politique ADR fait savoir que son parti voudrait réduire l'aide au développement au seuil de 0,7 % du PIB et se prononce pour l'aide liée qui aurait comme conséquence que l'économie luxembourgeoise puisse profiter des fonds mis à disposition. Il est de l'avis que les PIC devraient être soumis à la procédure de ratification par le parlement comme tout traité international. Il exprime ses doutes quant à l'utilité d'un regard de l'extérieur sur la politique de coopération luxembourgeoise s'il ne prend pas en considération les spécificités d'un Etat microcosmique. L'orateur constate que l'objectif de l'aide au développement ne peut pas être de nourrir des bureaux d'études au Luxembourg comme le préconisent les recommandations du CAD.

Le Président de la commission répond aux critiques soulevées que le seuil actuel de l'aide publique de coopération n'est pas contesté par les partis de la coalition. Il fait remarquer que le regard de l'extérieur est important pour garantir l'efficacité de l'aide. L'orateur précise qu'il ne considère pas les PIC comme traités internationaux mais qu'il s'agit de programmes de travail. Le Luxembourg en tant que micro-Etat est souverain et doit se donner des procédures et structures qui sont prises au sérieux. Il est vrai que faute de ressources humaines, le Luxembourg a l'habitude d'être administrativement moins organisé que des grands pays comme la France ou l'Allemagne, mais ceci n'empêche pas sa présence sur la scène internationale avec la rigueur et le sérieux nécessaires.

Le chef de file de la délégation du CAD répond, pour sa part, que le CAD essaye d'appliquer une méthodologie stricte pour pouvoir comparer les systèmes d'aide des différents pays et pour que le rapport émanant de ce travail puisse être utile et servir à l'amélioration de l'aide publique de la coopération dans le but de l'efficacité de l'aide.

La structure ministérielle et l'agence LUXDEV

Le chef de file de la délégation du CAD voudrait connaître l'avis des membres de la commission sur la structure ministérielle et l'agence LUXDEV.

Le Président de la commission répond que la Direction de la Coopération dépend du Ministère des Affaires étrangères et que l'approche reflète les mêmes considérations au sein de la présente commission, les ressources humaines n'étant pas assez abondantes pour créer une commission à part. Vu qu'il y a une certaine imbrication entre les affaires étrangères et la coopération au développement, l'idée d'intégrer la Direction de la Coopération au Ministère des Affaires étrangères semble logique.

Plusieurs membres de la commission s'expriment au sujet de l'agence LUXDEV, qui a l'avantage que ses bureaux se trouvent très proche de ceux du gouvernement et que partant, les chemins sont courts. L'agence LUXDEV émet un rapport annuel très détaillé sur ses activités. Un membre de la commission est pourtant d'avis qu'il y aurait lieu de faire une étude sur les synergies possibles entre LUXDEV et les services étatiques en vue d'une rationalisation des ressources humaines.

La perception de l'aide au développement

Le Président de la commission exprime son avis personnel que l'effort d'aide au développement luxembourgeois n'est pas assez apprécié par la société luxembourgeoise, les discussions politiques se limitant à un cercle restreint des milieux des ONG. Le Luxembourg ne lie pas son aide à des avantages économiques. Le Vietnam atteignant un niveau de développement permettant la sortie de certains programmes, des échanges économiques commencent à se faire. Un autre membre de la commission souligne l'effort nécessaire de fixer une stratégie de sortie et de transition (« phasing out »).

La nouvelle approche vers les pays les plus fragiles

Le chef de file de la délégation du CAD voudrait connaître l'avis des députés sur la nouvelle approche de l'aide au développement luxembourgeoise vers les pays les plus fragiles, dont le Mali, le Laos et le Burkina Faso. Le Président de la commission donne à considérer que cette orientation s'explique par la recherche de la meilleure efficacité possible des fonds que le Luxembourg met à disposition. Or, les pays les plus fragiles le sont souvent aussi en ce qui concerne la gouvernance et le respect des droits de l'homme. Il se pose donc la question de savoir si des projets doivent être abandonnés dans le cas où l'insécurité s'installe dans un de ces pays. Le parlement n'a pas encore tenu un vrai débat sur cette question. Un autre sujet à évoquer serait l'interaction entre les coopérateurs luxembourgeois sur place et l'aide des grandes ONG multinationales.

Un membre de la commission critique la dépendance du Luxembourg des

structures des autres pays sur place, surtout en cas de besoin d'évacuation. Il critique également l'incohérence avec le développement du réseau diplomatique luxembourgeois. Un troisième problème soulevé dans ce contexte est l'efficacité de l'aide.

Le Président de la commission rappelle que le Luxembourg a immédiatement réagi au coup d'Etat au Mali en retirant ses coopérants.

La cohérence des politiques

Le sujet de la cohérence des politiques est omniprésent lors des discussions de la commission sur la coopération au développement et est une revendication très claire des Parlementaires. La cohérence des politiques a plusieurs aspects : cohérence entre les politiques des différents départements ministériels, entre l'aide publique et l'aide privée et entre les ONG, y inclus les ONG multinationales. La cohérence des politiques doit être respectée dans les APE (accords de partenariat économique), dans la politique commerciale et dans les négociations au niveau de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Un membre de la commission donne à considérer que la notion de « cohérence des politiques » couvre un double aspect, le Ministère des Affaires étrangères considérant la coopération au développement comme un élément entre autres, dont la défense, la diplomatie et l'économie, pour défendre sa politique.

Un membre de la délégation du CAD s'intéresse à la manière dont les députés s'assurent que les lois votées à la Chambre des Députés n'aient pas des conséquences négatives pour les pays en développement, p. ex. dans le domaine des finances, le Luxembourg disposant d'une place financière importante.

En ce qui concerne le lien entre la politique de migration et la politique de coopération au développement, le Président de la commission cite l'exemple du Cap Vert. Le Luxembourg a accordé pour la première fois de l'aide budgétaire au Cap Vert, sachant que la gouvernance de ce pays permet de faire des efforts dans des domaines comme l'éducation. Une communauté importante de Cap Verdiens s'est par ailleurs installée au Luxembourg. Ceci est un bon exemple pour la continuité de l'aide. Il y a un lien entre l'immigration de Cap Verdiens au Luxembourg et la volonté du Luxembourg de développer le Cap Vert.

Le Président de la commission cite l'effort de la microfinance. Dans ce domaine, le Luxembourg peut utiliser les forces dont il dispose. Le Luxembourg a fait un sérieux effort dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le contrôle des capitaux.

Un membre de la commission fait remarquer que le Luxembourg a certes des progrès à faire, par exemple au niveau de la place financière et dans la lutte contre le changement climatique, p. ex. en ce qui concerne la position luxembourgeoise dans des organismes internationaux accordant des crédits aux pays en développement. Un fait positif est que le Luxembourg ne développe pas des marchés pour ses produits. En outre, le Luxembourg n'exporte pas des armes et ne contribue pas à au financement de la vente d'armes.

Un autre membre de la commission fait savoir qu'un rapport fantaisiste sur la présence de fonds de dictateurs africains à Luxembourg a été publié, rapport qui est dépourvu de tout fondement. L'orateur fait les remarques suivantes

concernant la cohérence des politiques. Le Luxembourg favorise la présence d'étudiants de pays partenaires à l'Université du Luxembourg avec le but d'un retour dans le pays après l'achèvement des études. Le choix des pays cibles de la coopération luxembourgeoise ne traduit pas le but de prévenir des migrations, la migration de ressortissants de pays comme le Nicaragua ou le Salvador étant inexistante et les pays se trouvant parmi ceux qui sont les plus problématiques en matière de migration clandestine ne figurant pas parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

En guise de conclusion, le porte-parole de la délégation du CAD se félicite de l'intérêt des députés luxembourgeois apporté à la cohérence des politiques. Il fait savoir que les discussions que la délégation a eues, entre autres avec des ONG et des représentants de réseaux de la microfinance, permet de rassembler les opinions différentes. Le rapport final du CAD sera émis suite à une réunion avec les responsables politiques qui est programmée pour le mois de novembre 2012. L'orateur exprime ensuite deux considérations personnelles, l'une au sujet de la microfinance qui permet au Luxembourg de s'activer dans un domaine particulier, et l'autre au sujet du courage politique que le Luxembourg démontre en s'activant sur le terrain des pays fragiles, ce qui n'est pas sans risques.

Luxembourg, le 19 juillet 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot